

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 24 Octobre 2024

Nombre Membres

En exercice : **18**Présents :
12 TitulairesPouvoirs :
1Votants :
13 Pour
0 Contre
0 Abstentions**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Denis THOUMY, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Michel CHAPUIS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON.

Date de la convocation :
17 Octobre 2024**Délibération n°
2024.10.58****DEMANDE DE SUBVENTIONS
PROJET EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE RETOURNAC**

La dissolution du SICTOM Emblavez Meygal à compter du 01/01/2025 va rendre la compétence de gestion de la déchetterie de Retournac à la Communauté de Communes des Sucs (CCDS). Par notification de la délibération N°17-2024.10.10 de la CCDS au SYMPTTOM, l'intercommunalité souhaite que le SYMPTTOM gère la déchetterie à l'instar de la déchetterie d'Yssingeaux. Le SYMPTTOM a répondu favorablement à cette demande et a entamé une modification de ses statuts dans ce sens.

Le SICTOM Emblavez Meygal avait engagé un projet d'extension et de mise aux normes de la déchetterie de Retournac et le cabinet Antéa avait rendu un rapport sur l'étude de faisabilité pour ce projet et avait estimé un budget entre 615 800 et 800 000 € (chiffage 2022).

Le Président propose de poursuivre ce projet et de le réaliser en 2025 après une réactualisation.

Monsieur Le Président expose que le projet d'extension de la déchetterie de Retournac, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade étude de faisabilité à 800 00 €HT soit 960 000 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Pour précision, la population à prendre en compte correspond seulement à une partie du territoire du SYMPTTOM et non son entièreté. En effet, seuls 2 adhérents ont confié au SYMPTTOM la gestion de leur déchetterie : la Communauté de Communes des Sucs (en 2023 pop DGF 16 589) et la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron (en 2023 pop DGF 30878).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel €HT	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR ET/OU DSIL	480 000.00	60 %
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres			
Emprunt			
Total HT		320 000.00	40 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : mai/juin 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : octobre/novembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : T1 2026

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 800 000 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.
- **AUTORISE** le Président le cas échéant à solliciter toute subvention auprès d'autres co-financeurs potentiels et d'en informer l'Etat.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET